

29 septembre 2023

Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine

**eaux &
viLaine**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE



Ordre du jour

Validation du compte-rendu de la séance du 5 mai

Nomination d'un nouveau membre à la Commission Permanente (CP)

Délégation à la CP sur les avenants d'ajustement au PAPI 3

Révision du SAGE

- Participation du public : retours sur les ateliers de juin
- Validation des grands principes sur la phase de rédaction

Présentation du projet de réalisation de cartographie d'érosion des sols

Gestion quantitative

- Avancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat sur Vilaine amont / Chevré et validation des unités de gestion
- Présentation de l'étude « impacts du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau » sur le secteur Chère Don Isac

Points divers



Validation du compte-rendu de la séance du 5 mai



**Nomination d'un nouveau
membre à la Commission
Permanente (collège des usagers
– représentants du monde
économique)**



Délégation à la Commission Permanente sur les avenants d'ajustement au PAPI 3

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



Le PAPI – Programme d'Action de Prévention des Inondations

6

Outil national de contractualisation entre les Collectivités et l'État pour mettre en œuvre un programme d'actions et mobiliser des subventions

Territoire : bassin de la Vilaine.

Porteur : Eaux & Vilaine

Durée de 6 ans : 2020-2025

75 actions

7 maîtres d'ouvrages

Budget de 10 millions €

Programme d'actions selon 7 axes

- Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise
- Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- **Axe 6 – Ralentissement des écoulements**
- **Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

} Travaux

Sur sa durée de vie, le PAPI nécessite divers ajustements sous forme d'avenants cadrés par le cahier des charges national PAPI 3 - 2023.

- Les avenants qui ajoutent des travaux sur les axes 6 et 7 nécessitent une nouvelle labellisation au niveau du Comité de bassin Loire-Bretagne
- **Il est proposé que ces avenants « complets » continuent d'être validés par la CLE**
- Les avenants « simples » sont validés par le préfet pilote : prolongation de délai , modification du maître d'ouvrage d'une action, modification de plans de financement, retrait d'action, modification du coût ou du contenu d'une action, l'ajout d'actions (hors travaux sur les axes 6 et 7), sans remise en cause de l'économie générale du projet
- **Selon les échéances de ces avenants, il est proposé que la CLE donne délégation à la CP pour valider ces avenants « simples ». Un récapitulatif des décisions sera fait à la CLE inondations suivante**

Révision du SAGE



Participation du public : retours sur les ateliers de juin





SYNTHÈSE DES ATELIERS





RAPPEL DE LA DÉMARCHE

La démarche

- ❖ Après l'enquête, ces ateliers organisés au mois de juin correspondent à la 2^{ème} étape de la démarche, visant à nourrir le travail de prospective autour des scénarios étudiés dans le cadre de la révision du SAGE.
- ❖ La démarche se poursuivra le 25 novembre par une grande rencontre réunissant tous les participants intéressés pour poursuivre le travail autour des scénarios. Elle se conclura par un temps de restitution au printemps 2024.
- ❖ **4 ateliers ont réuni 231 participants mobilisés via l'enquête et les différents relais, 60% n'avaient aucun lien direct professionnel, politique ou associatif avec les questions de l'eau :**
 - Le 14 juin à Chateaubourg – 78 participants
 - Le 15 juin à Nivillac – 42 participants
 - Le 20 juin à Mohon – 41 participants
 - Le 22 juin à L'Hermitage – 70 participants
- ❖ Le programme des ateliers :
 - ✓ Introduction, présentation de la démarche de révision du SAGE Vilaine et de la concertation
 - ✓ Travail par tables ateliers pour formuler des réponses aux questions posées
 - ✓ Affichage des contributions et échanges informels
- ❖ Les membres du CODEV de Ploërmel et les étudiants du BTS Gemeau ont également organisés des débats sur les mêmes sujets, les contributions sont intégrées à la synthèse





LES CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUES

1) Le partage de l'eau : les questions posées aux participants

- 1) Considérant que les solutions techniques seules ne pourront pas garantir un approvisionnement en eau suffisant, dans un contexte de changement climatique, **comment diminuer les besoins et limiter les prélèvements d'eau dans le milieu naturel** (usages particuliers, industries, tourisme...) ?
- 2) Comment **faire évoluer le partage de l'eau par tous** (usages particuliers, industries, tourisme...) ? Comment **inciter à de nouvelles pratiques**, qu'il s'agisse de consommation d'eau en général ou relative aux périodes de sécheresse (incitations, règles, quotas, tarifications...) ?

1) Améliorer le partage de l'eau et diminuer les besoins de prélèvement : les contributions des participants

- ❖ **Pour les particuliers** : Favoriser par l'**incitation**, l'**accompagnement**, les **aides** financières ou matérielles ou rendre **obligatoire** : les équipements/aménagements pour la réduction de la consommation et la récupération de l'eau de pluie (circuits d'eau séparés, réutilisation des eaux usées, mousseurs, récupérateurs d'eau, limitation/interdiction des piscines privées, usage d'eau non potable pour arrosage ou lavages ...).
- ❖ Sensibiliser, faire de la pédagogie dès le plus jeune âge, permettre **un meilleur suivi** et accès à l'information concernant les consommations individuelles.
- ❖ Mettre en place la **tarification progressive ou incitative**, selon les usages et la taille, voire la situation, du foyer
- ❖ **Pour les acteurs**, accompagner et mettre en place de nouvelles pratiques et aménagements, pour **réduire (et mieux mesurer)** les consommations d'eau des **acteurs industriels, agricoles et touristiques, mais aussi des collectivités**. Déployer la **tarification progressive et incitative**. Inclure les aménagements pour garder et infiltrer l'eau dans les OAP. Surveiller les forages et les puits. Entretenir les réseaux.

Les efforts à consentir : Changement de comportement et d'habitude, prise de conscience. Efforts financiers, réglementaires, techniques (adaptations). Education, communication, sensibilisation. Exemplarité et transparence

Les difficultés et les obstacles : résistances individuelles, ou collectives (lobbies). Difficultés financières et politiques imposant du courage. Limites politiques, réglementaires. Capacité à trouver des intervenants pour la sensibilisation

Les bénéfices attendus : amélioration de la gestion, réduction des gaspillages, accès à l'eau plus équitable, gains financiers liés à une meilleure gestion. Envie de s'investir, bien être général, préservation des écosystèmes,

Les leviers à actionner : réglementation, outils de suivi et de contrôle, aides. Rôle des acteurs du territoire, échanges entre acteurs économiques. Mise en place d'une empreinte « eau ». Leviers financiers et de sensibilisation.

2) Eau et agriculture : les questions posées

- 1) Considérant les problématiques relatives aux pollutions diffuse, aux pesticides, aux nitrates... **Quelles évolutions mettre en œuvre pour renforcer une production agricole respectueuse de l'environnement** : changement des pratiques, des modes de production, des modes de consommation ... et quels impacts sur les emplois, sur les consommateurs ? **Comment faciliter ces évolutions** en partageant les efforts entre tous (agriculteurs, particuliers, autres acteurs...) ?
- 2) À quelles conditions **garantir un accès à l'eau pour l'agriculture dans le respect de la sobriété et de la ressource disponible** ? À quelles conditions **les retenues à usages agricoles** (qui peuvent être en tête de cours d'eau, sur des zones humides, alimentées par ruissellement en hiver ou par pompages des nappes souterraines...) sont acceptables/opportunes ? **Un consensus sur ce sujet est-il possible** et selon quels critères ?

2) Eau et agriculture : les contributions

- ❖ **Faire évoluer les pratiques agricoles, changer de modèle** pour réduire la consommation d'eau et l'impact sur la qualité et la quantité d'eau, tout en **accompagnant ces changements et en renforçant** (ou en faisant évoluer) **la réglementation, son application et les contrôles.**
- ❖ Changer les **modes de consommation** pour développer une consommation plus locale, plus responsable, plus directe et plus transparente
- ❖ Pour garantir **l'accès à l'eau pour l'agriculture** : développer une activité agricole qui favorise la **récupération** d'eau, la **limitation des ruissellements**, et limite sa consommation d'eau.
- ❖ Certains participants ajoutent qu'il faut une **priorisation de l'accès à l'eau selon les usages** pour en garantir l'accès à tous.
- ❖ **Opposition globale aux retenues d'eau**, à aménager de façon limitée et uniquement en cas de nécessité.

Les efforts à consentir : changement de pratiques, adaptation des agriculteurs, accompagnement, appropriation, échanges entre acteurs, évolution de la consommation, accès à l'information, acceptabilité

Les difficultés et les obstacles : résistance au changement (consommateurs et acteurs industriels, lobbies), mise en œuvre et coûts financiers pour les agriculteurs, manque de moyens pour les contrôles, manque de formation, difficile application du principe pollueur-payeur

Les bénéfices attendus : préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des sols, meilleure qualité de travail (pour les agriculteurs, avec une meilleure santé et de meilleures relations aux autres acteurs), création d'emplois mieux rémunérés, amélioration de la santé et de l'alimentation des consommateurs

Les leviers à actionner : formation des agriculteurs, partage des bonnes pratiques, appui financier (aides, subventions, incitations) pour un modèle vertueux, évolution des politiques publiques/PAC, outils de suivi et de contrôle de la consommation

3) Eau et aménagement du territoire : les questions posées

- 1) Considérant le développement démographique, les besoins de logements, d'accueil d'activités et les conséquences sur l'imperméabilisation, la quantité, la qualité d'eau disponible, **quelles conditions et quels critères devrait-on mettre en place pour les nouvelles constructions** (logement, activités, infrastructures) : infiltration de l'eau à la parcelle, désimperméabilisation, récupération et utilisation d'eau de pluie pour les toilettes, le jardinage, les activités économiques ... ?
- 2) Comment obtenir **les mêmes résultats pour les activités, infrastructures, logements existants** ?
- 3) Considérant **les zones à risques pour l'enjeu eau** (inondation par débordement de cours d'eau ou par ruissellement, submersion marine, zone en tension pour l'alimentation en eau potable), **quelles solutions mettre en place** pour réduire la vulnérabilité des populations et des activités ?

3) Eau et aménagement du territoire : les contributions

- ❖ Faire évoluer les réglementations et **favoriser ou rendre obligatoire dans les constructions**, neuves comme existantes, les aménagements permettant de désimperméabiliser les sols, de récupérer l'eau de pluie, ou de réutiliser les eaux usées, tout en limitant l'utilisation de l'eau notamment potable.
- ❖ Développer de **nouveaux modes** de construction, plus denses, plus compacts.
- ❖ **Rôle des acteurs économiques** : ils doivent s'équiper pour réduire eux-aussi leurs impacts
- ❖ **Rôle des collectivités** : améliorer la gestion des infrastructures ou désimperméabiliser les espaces publics et accompagner les particuliers.
- ❖ **Zones à risques** : interdire les constructions, ou renforcer les conditions les autorisant, préserver les cours d'eau et les zones tampons, poursuivre la sensibilisation et la formation y compris auprès des décideurs.

Les efforts à consentir : accompagnement et appui des acteurs publics, financement, évolution de la réglementation, éducation, sensibilisation, appropriation et information, transparence dans les consommations, responsabilités individuelles

Les difficultés et les obstacles : résistance au changement, contraintes financières, réglementaires ou territoriales (limite de la capacité d'accueil), **manque d'intérêt des élus ou d'envie politique**, manque de moyens pour faire respecter la réglementation, risques de manque de coordination, impacts sur les libertés individuelles

Les bénéfices attendus : réduire la consommation d'eau et garantir son accès à tous, préserver sa qualité et celle des milieux naturels et de la biodiversité, meilleure prise en compte et meilleure connaissance des enjeux de l'eau, meilleure anticipation et limitation des risques

Les leviers à actionner : **réglementation** (à renforcer), accompagnement, éducation et formation (partage d'expérience), solutions techniques, nouveaux modes d'habitat (redynamisation des centres-bourgs), rôle des structures existantes ou à créer, suivi des consommations, mise en place d'une tarification progressive, appui des collectivités (achats collectifs)

4) Milieux naturels : les questions posées

- 1) Quelles pistes prioriser pour **améliorer la préservation des milieux aquatiques et des zones humides existants...** ? Doit-on par exemple supprimer certains usages (dont de loisirs), renforcer le périmètre des zones sauvages autour des cours d'eau, limiter la constructibilité... ?
- 2) Quelles pistes prioriser pour **augmenter ou restaurer le bocage, les zones humides et les milieux aquatiques et renforcer les continuités écologiques** ? Quels arbitrages opérer au regard des activités pouvant être concernées par cet objectif ? Au regard de quels critères ?

4) Milieux naturels : les contributions

- ❖ **Renforcer la protection des zones humides** : y interdire les constructions, les renaturer, étendre les zones tampons et protégées autour de ces espaces.
- ❖ Améliorer la **gestion des retenues d'eau**, des barrages, écluses et canaux afin de garantir la bonne santé des cours d'eau et de leur biodiversité.
- ❖ Limiter **l'imperméabilisation**, favoriser l'infiltration et limiter le ruissellement, par exemple en (re)développant les haies bocagères
- ❖ Des besoins d'accompagnement, de pédagogie et de diffusion des connaissances.

Les efforts à consentir : changement de pratiques, évolution de la réglementation, éducation, renforcement des contrôles, efforts financiers, impact sur les revenus des agriculteurs, besoin de soutien des collectivités, efforts pour l'entretien et reconquête du bocage

Les difficultés et les obstacles : résistances (**propriétaires fonciers, acteurs économiques, lobbies**), changement d'habitudes, enjeux économiques (financement, pression), manques en termes de contrôle et de sanctions, volonté politique

Les bénéfices attendus : impact sur l'eau (quantité, qualité, sécurisation de la ressource), limitation des risques d'inondation/sécheresse, préservation des milieux naturels et de la biodiversité, amélioration de la qualité de vie des habitants (et du lien social), meilleure gestion de la proximité pour les agriculteurs (échanges entre acteurs)

Les leviers à actionner : formation, éducation, sensibilisation, réglementation, législation, jeunes générations, prise de conscience collective à agir, création d'emploi, renforcement des moyens humains pour les contrôles, évolution de la PAC (aides conditionnées à la préservation des milieux aquatiques, zones humides)

5) Connaissances, comportements, participation, anticipation du risque : les questions posées

- 1) Comment **associer, dans la durée, tous les acteurs à la prise de décision, et permettre un partage des connaissances et enjeux** ? Comment développer la participation du public à la production de connaissances, renforcer la capacité à s'informer, à partager les savoirs ?
- 2) Comment **agir sur les comportements individuels et collectifs** ? Entre pédagogie, sensibilisation, incitation, obligation (réglementation)... selon vous, à quelles conditions l'action sera le plus efficace ?
- 3) Pensez-vous utile de réaliser des **misés en situation sur des risques potentiels** (inondation, vague submersion...) ? Sous quelles formes...?

5) Connaissances, comportements, participation, anticipation du risque : les contributions

- ❖ Poursuivre les **efforts de communication** pour que celle-ci soit adaptée, transparente, synthétique et rigoureuse, et les efforts de **concertation** avec l'organisation de réunions, d'ateliers, de débats ou d'autres formats.
- ❖ Améliorer l'**identification du rôle des différents acteurs et de s'appuyer sur des relais locaux**, pour transmettre l'information et favoriser le partage des décisions.
- ❖ S'appuyer à la fois sur des évolutions et un renforcement de la **réglementation** et sur des mesures incitatives
- ❖ Développer la pédagogie et la sensibilisation pour accompagner les changements de comportements.
- ❖ **Organiser des exercices de mise en situation** pour se préparer aux situations de risques, former sur ces sujets, renforcer la communication sous différentes formes, à la fois en temps normal et en situation de crises

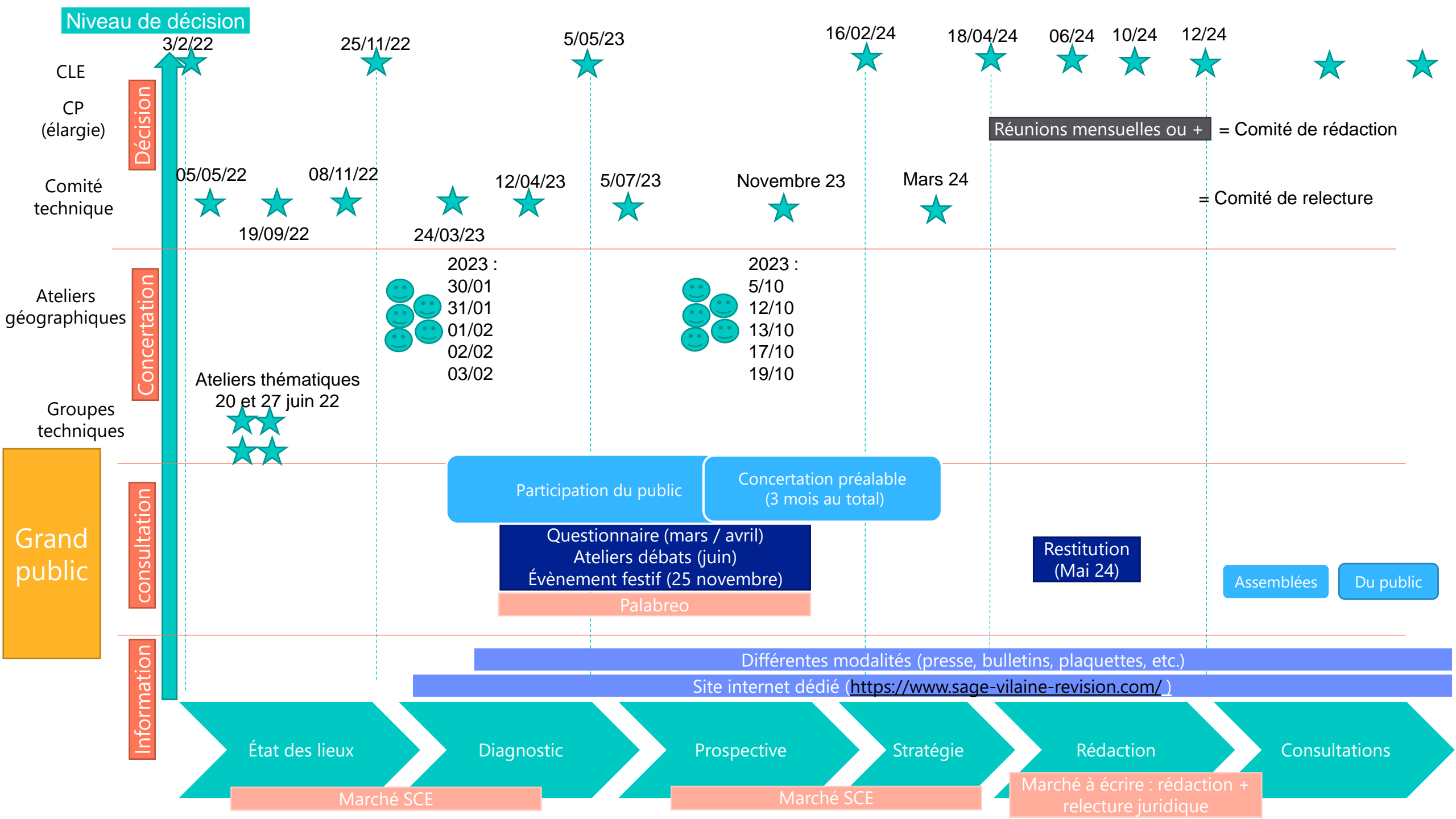
Les efforts à consentir : faciliter l'accès à l'information et sa diffusion, partage de la prise de décision (rôle des élus, limitation du poids du lobbying privé), efforts financiers, mobilisation des habitants, adaptation des programmes scolaires

Les difficultés et les obstacles : besoin de temps/disponibilité pour s'approprier l'information (citoyens et élus), **résistances au changement (dont tarification différenciée)**, difficultés financières, administratives, réglementaires, caractère contreproductif de trop nombreuses interdictions, contexte de l'urgence climatique, publics éloignés

Les bénéfices attendus : prise de conscience collective pour rendre l'effort acceptable (facilite le changement, implication et mobilisation de tous), renforcement des connaissances, meilleure compréhension de l'augmentation du prix de l'eau, **dédramatisation des situations de risques**, émergence de nouvelles solutions

Les leviers à actionner : outils réglementaires dont le SAGE, rôle des acteurs relais, contrôles et mesures des usages, communication, pédagogie, formation, éducation (y compris des élus et décideurs)

Validation des grands principes sur la phase de rédaction



Révision du SAGE – Validation des grands principes sur la phase de rédaction



Gouvernance :

Comité de rédaction :

- CP élargie aux services de l'état
- Réunion tous les mois (voire + si besoin)
- Rôle d'échanges sur les propositions d'écriture des prestataires, veille au respect de la stratégie

Comité de relecture :

- Partenaires techniques
- Rôle de relecture / observations / remarques traitées par le comité de rédaction
- En consultation écrite en amont des CLE

Traitement par la CLE :

- **Enjeu par enjeu**
- **Pré-validation / propositions de la CLE sur des versions provisoires en juin et en septembre / octobre**

Vendredi 29 septembre 2023

Réalisation de la carte aléa érosion à l'échelle du bassin versant de la Vilaine

**eaux &
viLaine**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE



Sarah Fleuret

Sommaire

1. Contexte

2. Modèle utilisé

3. Suivi du projet



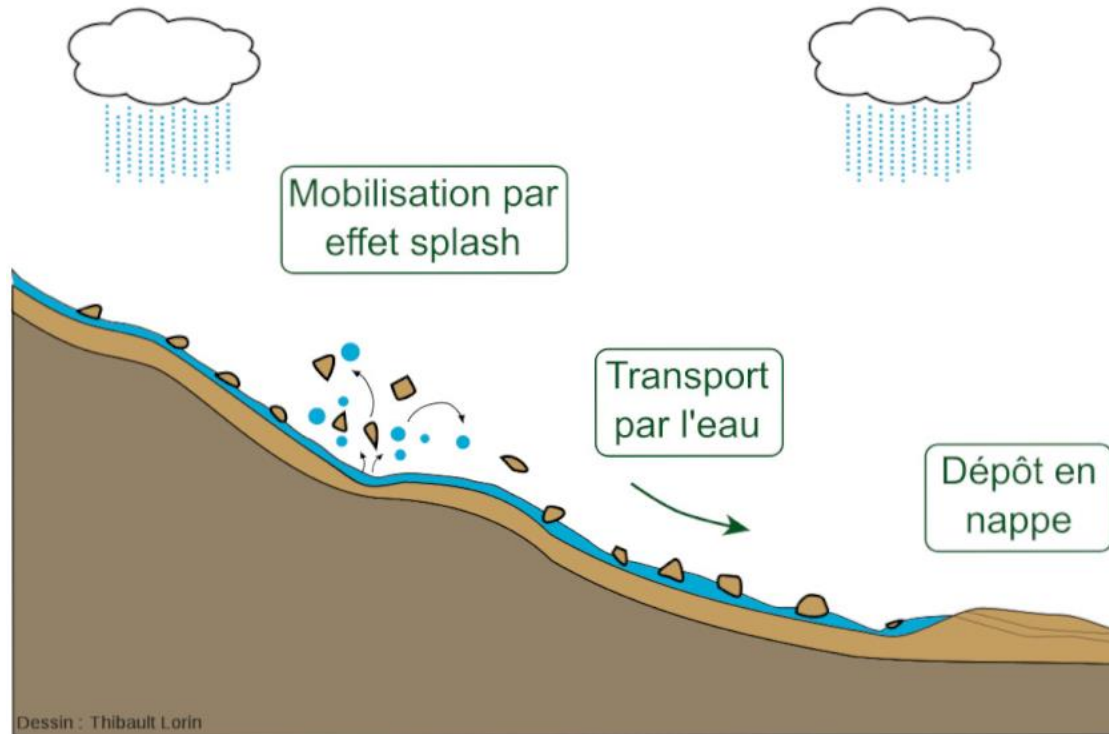
Partie 1

Contexte



Contexte

Processus de l'érosion hydrique des sols



*Schéma synthétisant les étapes du processus de l'érosion hydrique),
agro-transfert-rt.org*

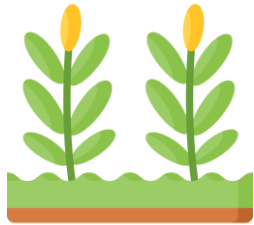
Il s'agit d'un processus de pertes en terres naturelles lié à la pluviométrie (Le Bissonnais et al., 2002).

Le phénomène se distingue par trois phases :

- le détachement des particules de sol,
- le transport,
- la sédimentation

Pourquoi c'est important ?

Dégradation des sols agricoles



Pertes de sol

Pertes de fertilité du sol



Coulées de boues



Dégradation de la qualité de l'eau

Matières en suspension



Transferts de polluants

Dégradation de la biodiversité



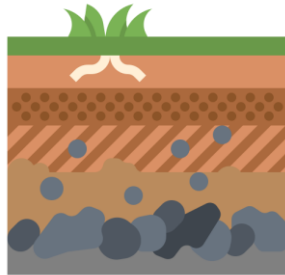
Contexte

Comment peut-on déterminer quelles zones sont à risque ?

Relief



Sols



Facteur humain
Occupation des sols



Climat



Caractéristiques du terrain sur lesquelles on ne peut rien faire

Un sol couvert de végétation n'est pas aussi sensible qu'un sol nu à l'érosion !

Ce qui va déterminer l'aléa d'érosion : la pluviométrie

Contexte

Disposition 1A-1 du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027

Dans les zones où la vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion est moyenne, forte ou très forte, [...] le SAGE peut :

- identifier les zones dans lesquelles l'érosion diffuse des sols agricoles est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état ou de bon potentiel ;
- établir un plan d'actions, en mobilisant l'expertise agronomique.

Le Sage peut également proposer au préfet, en application du 5° du II de l'article L. 211-3 du code de l'environnement, une délimitation de ces zones d'érosion ainsi qu'un programme d'actions.

Les mesures d'incitation à la création ou à l'entretien de dispositifs tampons pérennes permettant de réduire les transferts et le transit des particules vers les milieux **sont concentrées** dans les bassins versants où la **vulnérabilité potentielle à l'érosion des sols*** est moyenne, forte et très forte...

Il est présenté à la CLE pour validation une carte d'aléa érosion à une échelle pertinente qui puisse être utilisable par les acteurs et opérateurs locaux.

Partie 2

Modèle utilisé

Modèle utilisé

MESALES (Modèle expert d'Evaluation Spatiale de l'Aléa Erosion des Sols)

The logo for INRAE, consisting of the letters 'INRAE' in a bold, teal, sans-serif font. The letter 'A' is stylized with a circular shape on its right side.The logo for Vendée Eau, featuring a stylized blue and green water drop icon to the left of the text 'Vendée' in blue and 'eau' in a larger, bold blue font. Below the text is the tagline 'GARANTIR À TOUS UNE EAU DE QUALITÉ' in a smaller blue font.The logo for L'Institut agro Rennes Angers, featuring a stylized orange and white circular icon on the left. To its right, the text 'L'INSTITUT' is in black, 'agro' is in bold black, and 'Rennes Angers' is in orange.

Le modèle MESALES est un modèle développé par l'INRAE, qui s'appuie sur l'analyse des critères évoqués.

Régulièrement utilisé et amélioré à différentes échelles : autres bassins versants (Armançon), Vendée Eau...

Eaux & Vilaine est en contact avec des experts ayant déjà utilisé le modèle.

Modèle utilisé

MESALES (Modèle expert d'Evaluation Spatiale de l'Aléa Erosion des Sols)

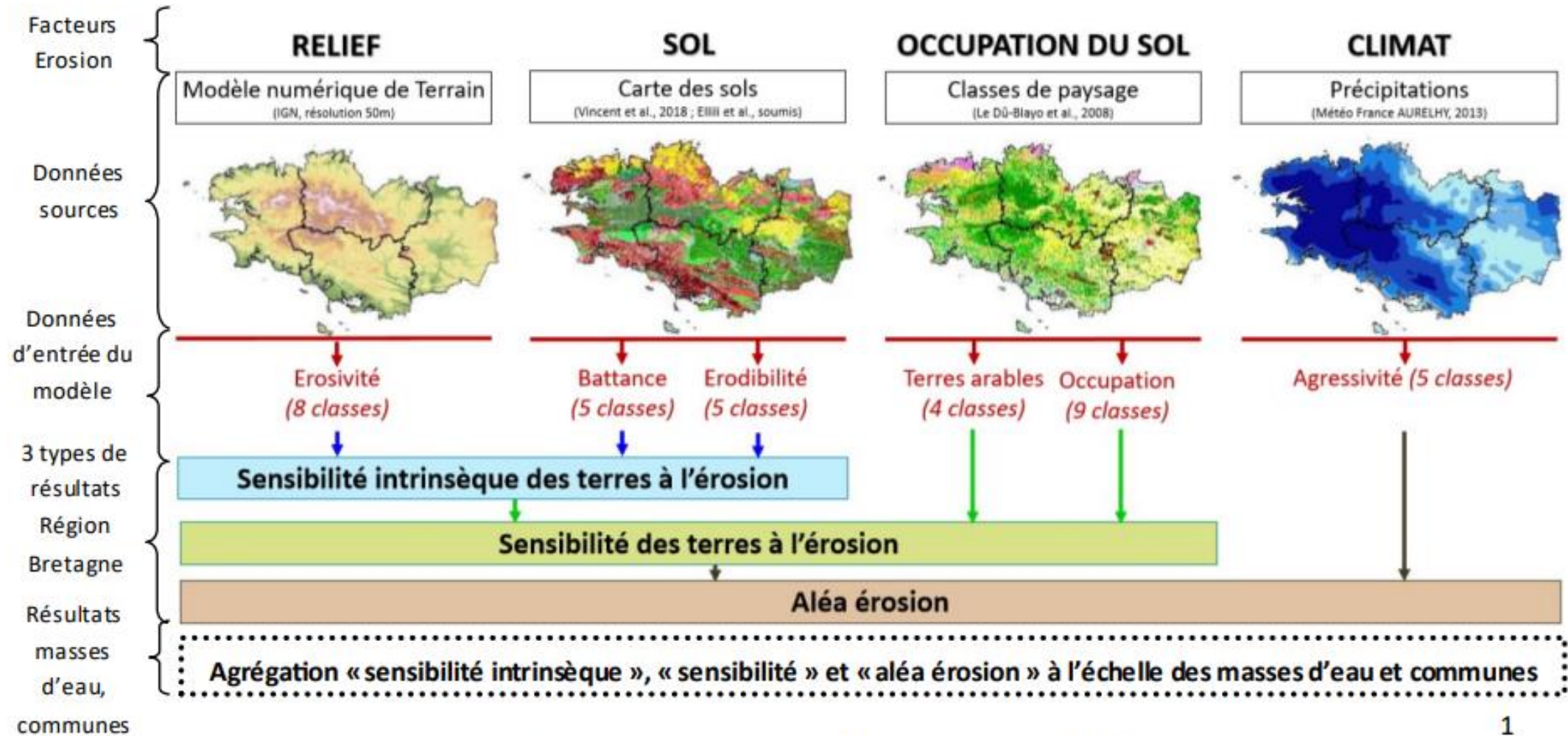
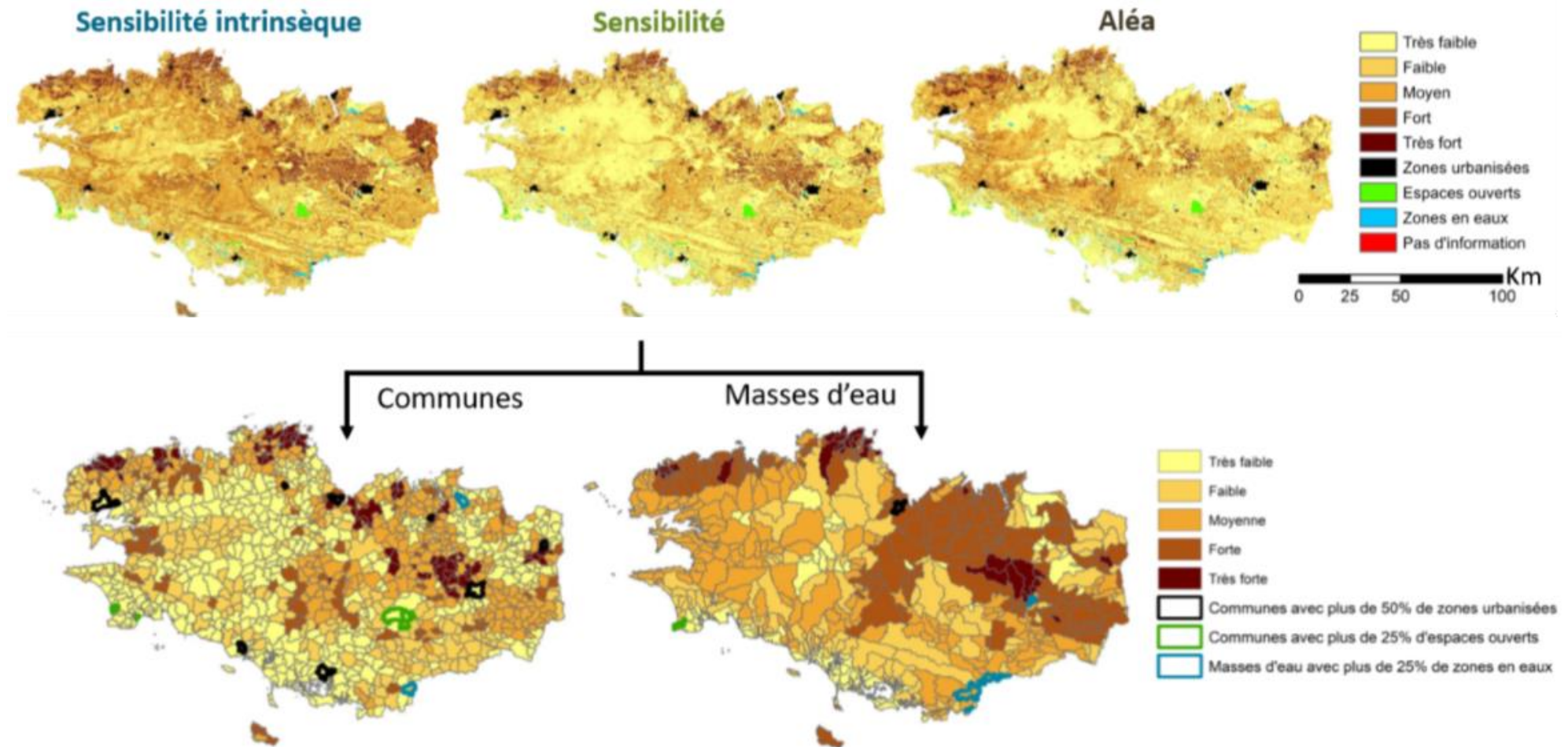


Schéma du principe général (Lemerancier et al., 2019)

Modèle utilisé

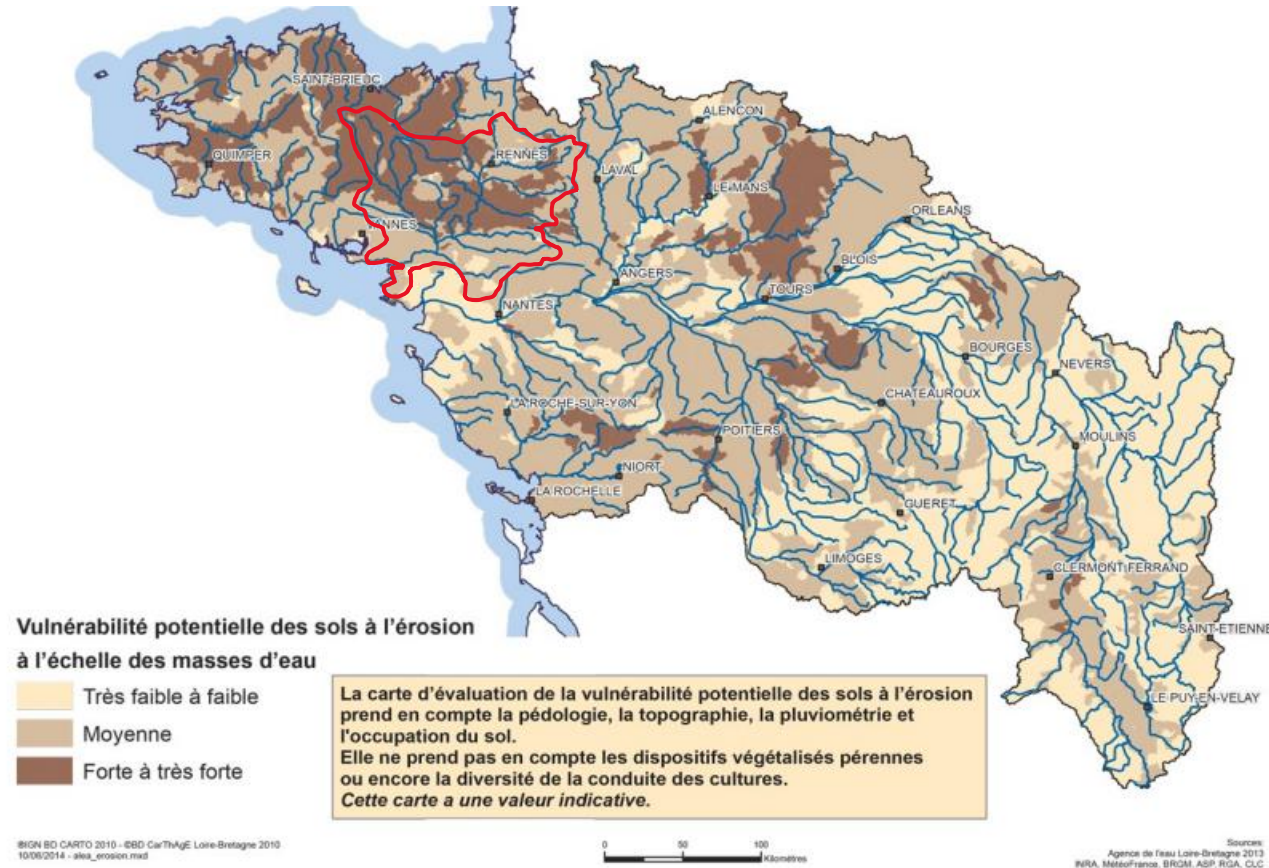
Appliqué dans le cadre de la phase III du programme sol de Bretagne (2017-2020)



Pas applicable au bassin versant => certaines données utilisées disponibles uniquement sur la Bretagne

Modèle utilisé

Carte aléa érosion du SDAGE 2016-2021



CARTE de vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion à l'échelle des masses d'eau

©IGN BD CARTO 2010 - ©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010
10/06/2014 - alea_erosion.mxd

MESALES

Utilisation de la carte des sols au
1 / 1 000 000

→ Carte pas assez fine à notre
échelle

Partie 3

Suivi du projet



Comité de suivi

Toutes les 6 semaines.
Suit et ajuste la
progression du projet.

Composé de :

- Institut Agro Rennes
- Eaux & Vilaine

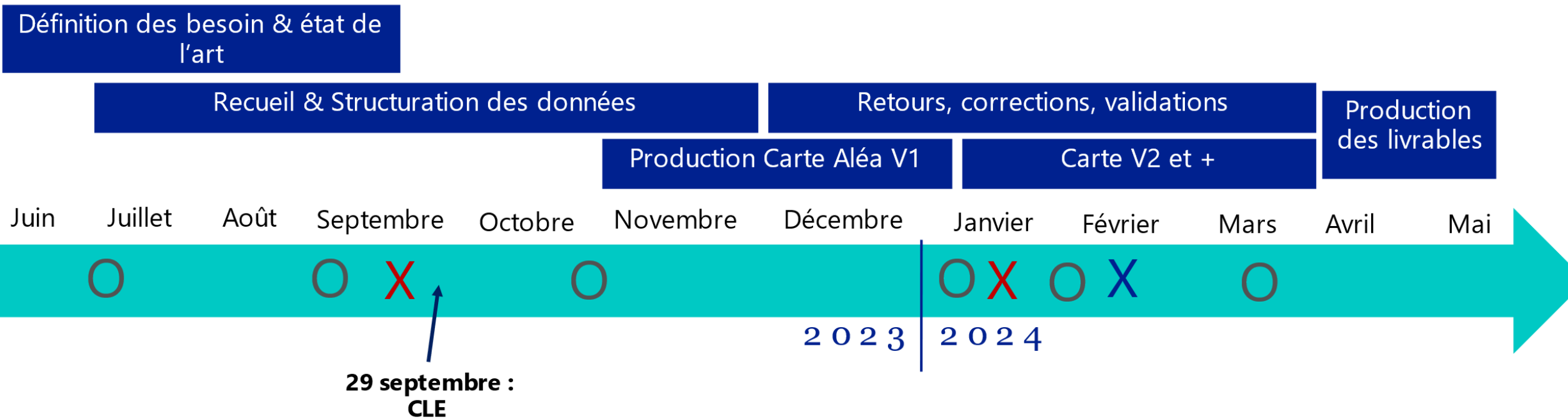
Validation par la CLE

Comité technique

Nourrit la discussion, critique et apporte son avis
sur la réalisation technique du projet

Composé de :

- Président de la CLE
- Institut Agro Rennes et Angers
- MISEN 35
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Chambres d'Agriculture
- Conseils Régionaux
- Opérateurs GEMA locaux
- Eaux & Vilaine



- X Comité technique
- O Comité de suivi
- X Présentation avancement mission aux animateurs agricoles

Étude Hydrologie Milieux Usages Climat



29.09.2023

Etude HMUC sur les bassins versants Vilaine amont – Chevré – Semnon

Point d'avancement de la démarche et
validation des unités de gestion
CLE SAGE Vilaine

**eaux &
viLaine**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

 **agence de l'eau
Loire-Bretagne**
Établissement public de l'État
agence.eau-loire-bretagne.fr


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

1. Avancement de la démarche

1.1 Calendrier

1.2 Ateliers de concertation du 4 juillet

1.3 Synthèse des éléments de contexte

1.4 Actions de sensibilisation - appropriation

2. Définition des Unités de gestion par secteur d'étude

2.1 Rappel du rôle des Unités de gestion

2.2 Méthodologie

2.2 Proposition de découpage par territoire



1- Avancement de la démarche

The background of the slide is a solid light blue. At the bottom, there is a decorative border consisting of a row of five orange, rounded hills. Below these hills is a solid dark blue horizontal bar.

Finalisation PHASE 1 : fin septembre

SCE : Validation des unités de gestion par secteur d'étude

CA : Cartographies des parties prenantes et enjeux par territoire

Démarrage PHASE 2 : été 2023

Collecte de données : compléments aux éléments déjà collectés (assainissement, AEP, industriels) –

Année	2023										
Mois	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Comité de pilotage (CLE)	Finalisation procédure marché - Notification		05-mai				29-sept				
Comité de suivi UGVE		03-avr					15-sept				
Ateliers de co-construction					04-juil						
Comité technique		13-avr						24-oct	14-nov		
Etude technique		PHASE 1 Appropriation			PHASE 2 Etat des lieux						

Prochaines réunions (Information - Réunions techniques)

COTECH « Usages » - 24/10 : données disponibles (ou non), références / hypothèses à prendre en compte

COTECH « Milieux » - 14/11 : données disponibles (ou non), références / hypothèses à prendre en compte - Choix des stations de suivi « milieu » pour la définition des DMB *

**Débits Minimum biologiques*

Pour ces COTECH sur des thématiques spécifiques, élargissement des invitations :

- COTECH « usages » : acteurs de l'eau potable (SMG35 et Eaux des Portes de Bretagne) et du secteur industriel : CCI, ABEA, Coopération Agricole de l'Ouest
- COTECH « milieux » : Fédérations de Pêche 53 et 44

1.2 – CONCERTATION DES ACTEURS LOCAUX

47

Retour sur les ateliers de concertation – 4 juillet

Bonne mobilisation des acteurs locaux

- Matin : Semnon : 29 participants,
- Après – midi : Vilaine amont – Chevré : 30 participants.

Bonne représentativité des personnes présentes / usages secteurs d'activité (EPCI, Syndicat production AEP, profession agricole, SCOT, industriels, assos environnement, consommateurs, représentants de la pêche, financeurs (AELB/ Région Bretagne), services de l'Etat (DDTM, OFB, DREAL) sur ces deux ateliers.

Adhésion à la démarche et à l'outil proposés (outil de type « fresque »)

Bons retours sur la demi-journée écoulée



Rappel des objectifs :

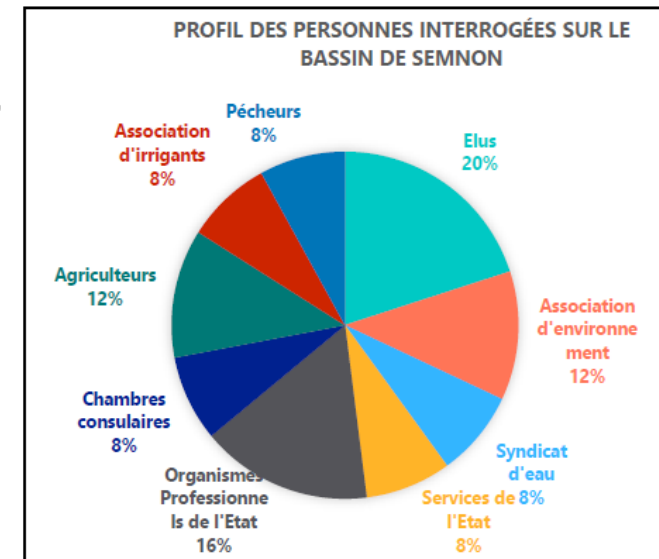
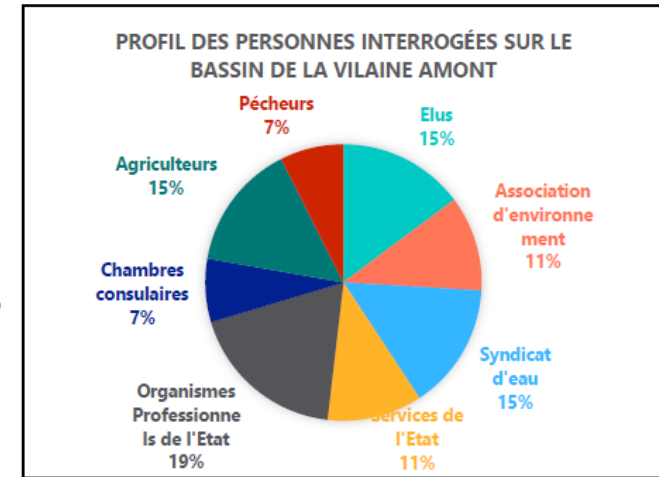
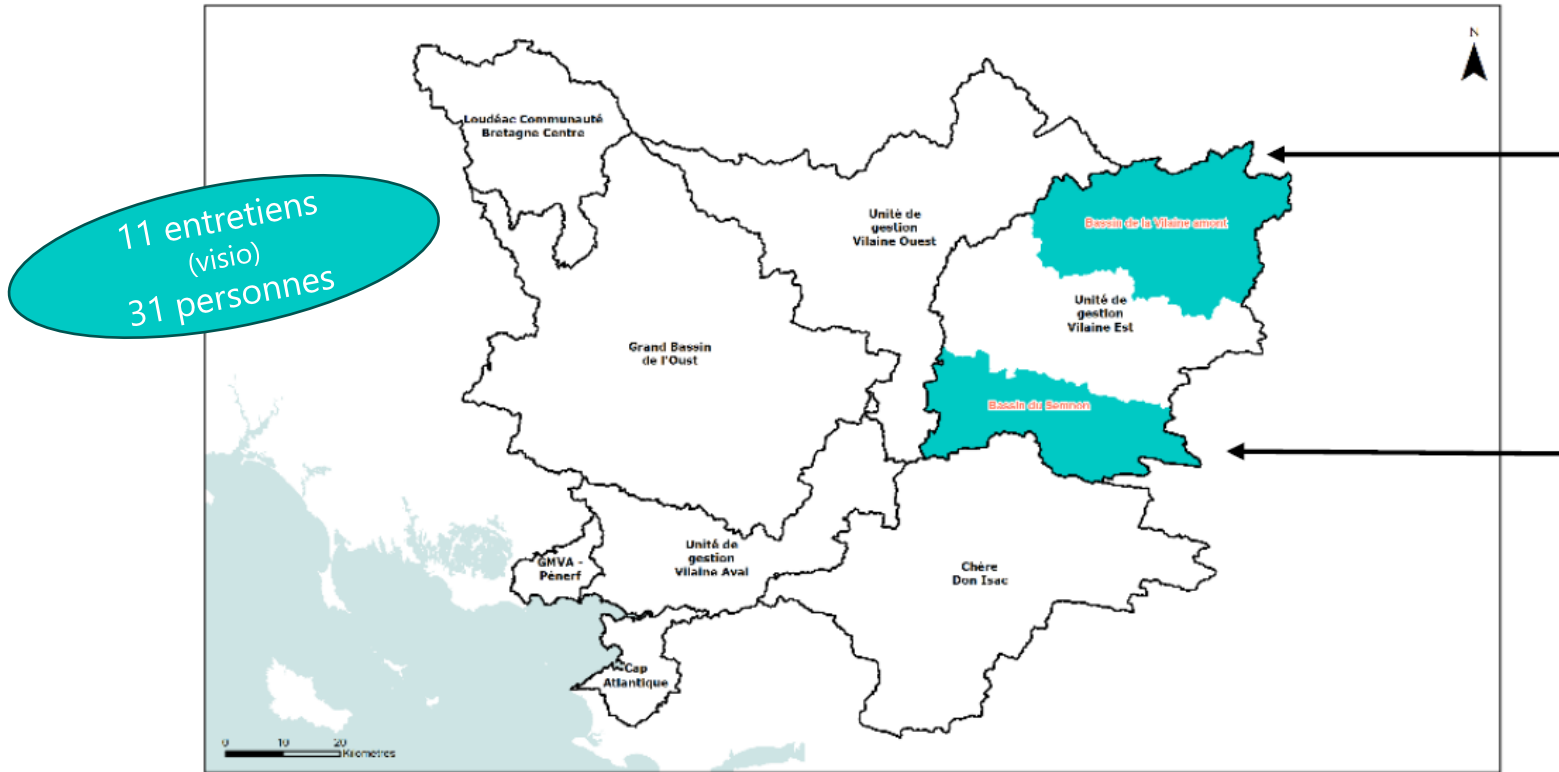
- Présenter la démarche HMUC et les bureaux d'études,
- S'approprier les enjeux globaux de la ressource en eau,
- Echanger autour des impacts des activités humaines sur la ressource en eau,
- Initier les réflexions collectives dans le cadre de l'étude,
- Co-construire les critères de définition des unités de gestion.

Des craintes :

- Retombée de la dynamique lancée, le 2nd atelier ne devant intervenir que vers mai 2024,
- Le contenu de ce 2nd atelier : restitution état des lieux sur l'ensemble des volets (indigeste, trop technique...)

1.3 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Phase 1 « Appropriation » des contextes locaux : bibliographie, visites de terrain, entretiens ciblés, ateliers de concertation



Les profils des personnes associées lors de cette enquête à souhaité être représentatif de la diversité des acteurs présents sur le territoire. De plus, on constate une représentativité relativement homogène entre les 2 bassins versants.



Pour les 2 bassins versants



Bassins versants Vilaine Amont et Chevré

- Un territoire sous influence urbaine rennaise et vitréenne
- Une agriculture historiquement dynamique (terres à fort potentiel)
- Importantes industries agroalimentaires de proximité
- Un bassin de production d'eau potable exportateur

- Une diversité d'usages tributaire de la ressource en eau : l'agriculture, la pêche, les activités de loisirs, la consommation domestique
- Un bassin de production agricole important : présence d'une agriculture intensive
- Des usages de loisirs autour des plans d'eau



Bassin versant du Semnon

- Un territoire à dominante rurale
- Une forte restructuration agricole en perspective
- Des terres peu profondes et en partie séchantes

Dans des parties prenantes : Quelles perceptions de la ressource en eau ?



Bassins versants Vilaine Amont et Chevré



Pour les 2 bassins versants



Bassin versant du Semnon

- Un milieu fortement artificialisé par la présence de 3 barrages structurants permettant une régularisation des flux (AEP, étiage et gestion des crues)
- Une forte consommation industrielle, domestique et agricole
- Une biodiversité victime de l'artificialisation des milieux aquatiques

- Des bassins versants très tendus en termes de potentialité de ressources en eau
- Le changement climatique, source de forte inquiétude depuis 2022
- De multiples pressions anthropiques sur la ressource en eau (plan d'eau, recalibrage des cours d'eau, pollutions, prélèvements...)
- De multiples actions pour améliorer la ressource en eau (renaturation des cours d'eau, réduction des pollutions diffuses...)

- Des cours d'eau très réactifs avec des étiages plus précoces et une augmentation des pics de crue
- Un faible potentiel de la ressource en eau : peu de rétention d'eau, une altération des zones tampons, des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau
- De multiples plans d'eau

Une ressource en eau potentielle trompeuse qui exigera une vigilance dans la gestion future

Un territoire fragile, soumis à de multiples pressions nécessitant un changement global des comportements



Cartographie des parties prenantes dans le cadre de la gestion locale de l'eau pour les Bassins Versants Vilaine Amont et Chevré

Associations (environnement, pêche, usagers)

- Eau et Rivières de Bretagne
 - Bretagne Vivante
- Maison de la Consommation et de l'Environnement
- Associations locales (Tuvalu, Nature en ville...)
 - UFC Que Choisir
 - Fédération Pêche 35, 53
- Association de pêche locale
- Comité départemental de kayak
- Propriétaires de plans d'eau

Structures de bassin versant

- CLE SAGE Vilaine
- EPTB Eaux & Vilaine/ UGVE

Services de l'état / Financeurs

- DREAL Bretagne
- DDTM 35 service eau
 - OFB Bretagne
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Région Bretagne

Collectivités : EPCI / SCOT

- Vitré Communauté
- Liffré Cormier Communauté
- Pays de Châteaugiron Communauté
- CC de l'Ernée
- SCOT du Pays de Vitré
- SCOT du Pays de Rennes
- SCOT du Pays de l'Ernée



Syndicats de production et de distribution

- Eau des portes de Bretagne
 - SMG 35

Organisations professionnelles agricoles

- Chambre d'Agriculture de Bretagne
 - Agrobio 35
 - ADAGE 35
 - CIVAM 35

Industriels / Agroalimentaire

- CCI de Rennes
 - ABEA
- Coopération Agricole Ouest
 - Industries locales



Cartographie des parties prenantes dans le cadre de la gestion locale de l'eau du Bassin Versant du Semnon



Bassin versant du Semnon

Associations (environnement, pêche, usagers)

- Eau et Rivières de Bretagne
 - Bretagne Vivante
- Maison de la Consommation et de l'Environnement
 - Associations locales
 - UFC Que Choisir
- Fédération Pêche 35, 44
- Association de pêche locale
- Propriétaires de plans d'eau

Structures de bassin versant

- CLE SAGE Vilaine
- EPTB Eaux & Vilaine/ UGVE

Services de l'état / financeurs

- DREAL Pays de La Loire et Bretagne
 - DDTM 35 et DDTM 44
 - OFB 35/44
- Agence de l'eau Loire Bretagne
 - Région Bretagne

Collectivités : EPCI / SCOT

- Bretagne Porte de Loire Communauté
- Roche aux Fées Communauté
- Communauté de Communes Châteaubriant – Derval
- Communauté de communes du Pays de Craon
- SCOT du Pays de Vitré
- SCOT du Pays des Vallons de Vilaine
- SCOT Châteaubriant-Derval Communauté

Syndicats de production et de distribution

- Eau des portes de Bretagne
 - Atlantic'Eau
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil
 - SMG 35

Organisations professionnelles agricoles

- Chambre d'Agriculture 35, 44
 - Agrobio 35 / GAB 44
- ADAGE – CIVAM 35 /44
- Syndicat, CUMA d'irrigation

Industriels / Agroalimentaire

- CCI de Rennes
 - ABEA
- Coopération Agricole Ouest
 - Industries locales

Objectifs

- Répondre aux craintes ressorties des ateliers de concertation
- Maintenir la dynamique engagée
- Poursuivre l'appropriation des différents sujets de ces études au regard de leur technicité
- Préparer l'atelier n°2

Propositions

Contacts réguliers avec les participants aux ateliers :

- *Envoi d'informations* : fiches techniques, note de synthèse/ techniques, points d'avancée de l'étude
- *Rencontres* : visites sur le terrain, conférences
- *Relai* de documentation, évènements en lien avec ces sujets

Visites de terrain

Observation + apports techniques

- Travaux de restauration des milieux
- Exploitation agricole
- Site industriel
- Barrages Haute Vilaine (AEP)
- Aménagement urbain avec gestion EP

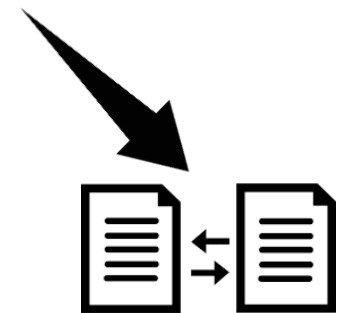
Intervenants : tech. Riv. UGVE, OFD, Fd pêche, HCBC, Rennes 1...

Conférences / Réunions

- Evolution du climat
- Evolution des débits des cours d'eau
- Présentation spécifique de la démarche : industriels ...

Fiches techniques, notes...

- synthèse des entretiens ciblés / cartographie des parties prenantes
- Compte-rendu ateliers 1
- Réponse aux propositions sur découpage unité de gestion
- Fiches techniques par volet H.M.U.C.
- Notes spécifiques : plans d'eau, irrigation...



Travail à la création mise en place d'une plateforme de partage

2- Définition des Unités de gestion par territoire



Finalité des sous-unités de référence : Unités spatiales, définies localement, à prendre en compte pour la gestion de la ressource en eau (planification, programmes d'action, réglementation...)

Unités de référence pour les analyses de l'ensemble des volets de l'étude HMUC :

- Modèles de fonctionnement hydrologique et hydrogéologique
- Caractérisation des usages
- Définition des débits écologiques
- Définition de volumes prélevables, en considérant les interrelations à l'échelle de l'ensemble des bassins versants, la solidarité amont-aval, etc.
- ...

Référentiel invariable

Besoin d'unités spatiales pertinentes et opérationnelles par rapport au fonctionnement hydrologique et hydrogéologique, aux usages et aux organisations en place dans les zones d'étude :

- Critères « techniques » et de « gestion »
- Critères et propositions de délimitations partagés avec les acteurs des territoires

→ **3 à 4 sous-unités de référence** envisagées pour chaque zone d'étude

Critères validés en CP du 16/06

Des critères fondamentaux

- ❑ **Hydrographie** : Masses d'eau DCE et leurs bassins versants, ouvrages structurants (retenues), stations hydrométriques
- ❑ **Hydrogéologie** : typologie selon la perméabilité (caractérisation des relations nappes <-> rivières), piézomètres
- ❑ **Occupations des sols** : profils (répartition par types : urbain, cultures, prairies, forêts)
Critères complémentaires :
 - part en zones humides
 - densité des plans d'eau
 - densité de haies
- ❑ **Usages** : volumes prélevés et répartition par catégories d'usage (AEP, agriculture, industrie)

Des critères d'ajustement potentiel

- ❑ **Limites administratives** : Régions, départements, EPCI-FP
- ❑ **Organisation AEP** : unités de distribution, interconnexions

Ateliers de concertation

Autres critères proposés

- Plans d'eau
- Secteurs d'irrigation
- Gros prélèvements
- Rejets
- Import/export ressources, empreinte eau

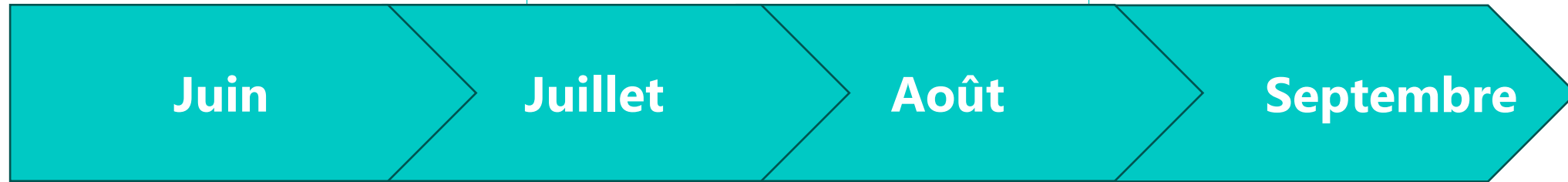
2.2 METHODE DE DELIMITATION

Ateliers de concertation

Partage élargi des critères et des premiers scénarios de délimitation

Groupe de travail

- Remontée des remarques, échanges sur la pertinence des scénarios
- Proposition de scénarios privilégiés pour chaque zone d'étude



Groupe de travail Commission permanente

Echanges sur propositions de critères de délimitation à considérer



Analyse des critères
Identification des critères discriminants sur les zones d'étude
Premiers scénarios de délimitation

Echanges avec les gestionnaires AEP

Echanges sur les scénarios de délimitation sous l'angle de la gestion de l'eau potable



Analyse des critères proposés par les ateliers
Modifications de scénarios
Scénarios complémentaires



Scénarios et variantes complémentaires

Commission permanente et CLE

Présentation des scénarios proposés



Scénarios privilégiés

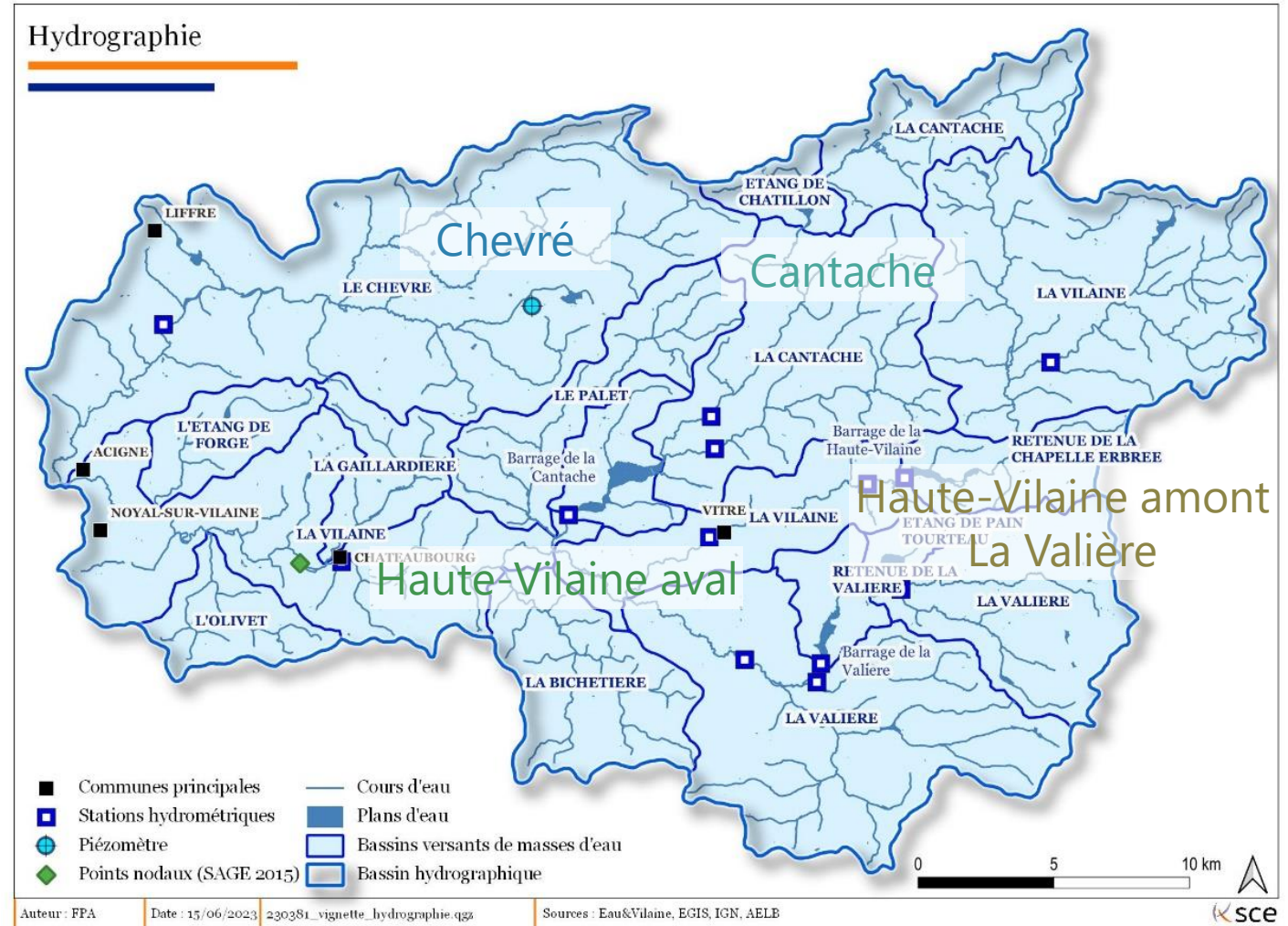
→
Appréciation de l'importance des critères, entre critères importants et discriminants (ex : retenues) et critères d'importance moindre et/ou non discriminants (ex : haies, géologie)

2.3 PROPOSITION D'UNITES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE VILAINE AMONT - CHEVRE

58

CHEVRE – HAUTE VILAINE

- Localisation stations hydrométriques
- Prise en compte des ouvrages structurants du territoire
- Distinction des bassins d'alimentation des 3 grandes retenues, pour pouvoir définir des modalités de gestion spécifiques sur les territoires qui les alimentent (préservation de l'AEP)
- Regroupement des bassins des retenues de Haute-Vilaine et de la Valière, considérant qu'ils contribuent ensemble à l'alimentation de l'usine AEP de la Grange
- Nombre limité d'unités pour rationaliser les modalités de gestion



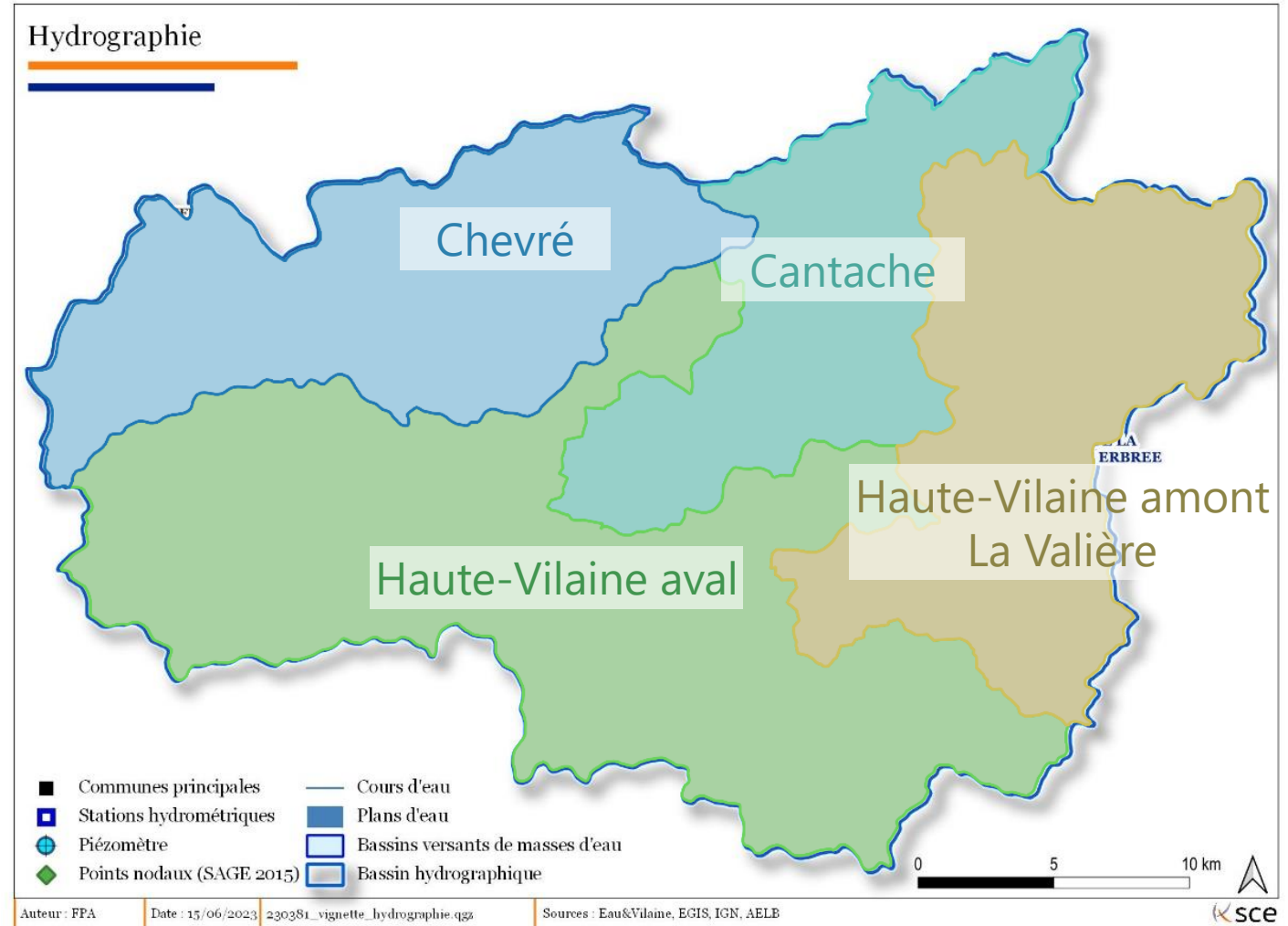
→ Validation

2.3 PROPOSITION D'UNITES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE VILAINE AMONT - CHEVRE

59

CHEVRE – HAUTE VILAINE

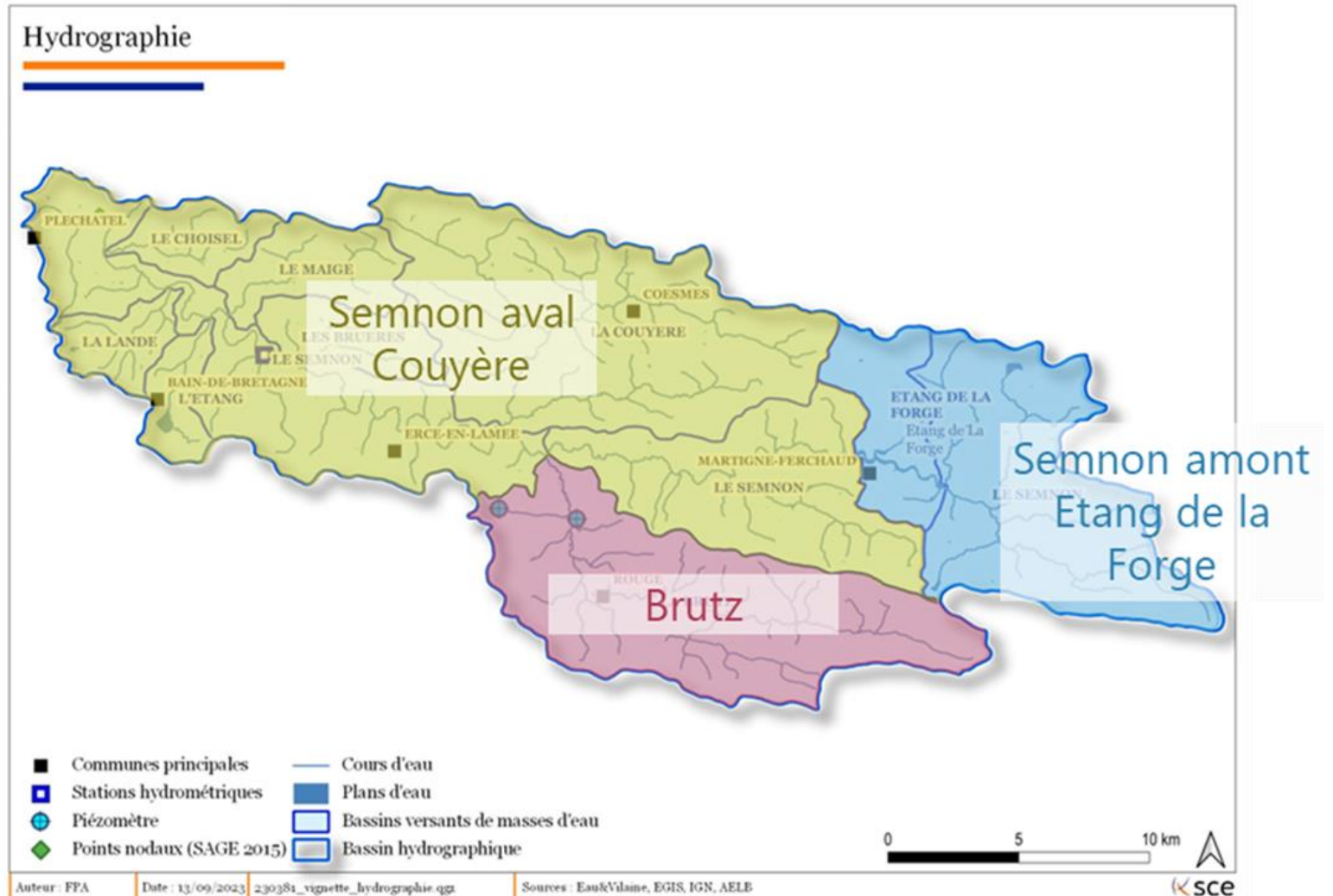
- Localisation stations hydrométriques
- Prise en compte des ouvrages structurants du territoire
- Distinction des bassins d'alimentation des 3 grandes retenues, pour pouvoir définir des modalités de gestion spécifiques sur les territoires qui les alimentent (préservation de l'AEP)
- Regroupement des bassins des retenues de Haute-Vilaine et de la Valière, considérant qu'ils contribuent ensemble à l'alimentation de l'usine AEP de la Grange
- Nombre limité d'unités pour rationaliser les modalités de gestion



➔ Validation

SEMNON

- Distinction du bassin à l'amont de l'ouvrage de l'Etang de la Forge, considérant le fonctionnement spécifique de ce secteur (assecs fréquents, prélèvements irrigation)
- Distinction du bassin de la Brutz compte tenu des prélèvements AEP dans les anciennes mines de Soulvache et de sa situation en Pays de la Loire (modalités de gestion de la ressource)
- Nombre limité d'unités pour rationaliser les modalités de gestion



29.09.2023 – CLE du SAGE Vilaine

**Etude sur les impacts du changement climatique sur la gestion
de la ressource en eau et mise en place d'outils adaptés
Bassins versants de la Chère, du Don et de l'Isac**

Projet LIFE REVERS'EAU

Présentation de l'action

**eaux &
viLaine**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE



Contexte

Programme européen LIFE REVERS'EAU lancé en 2018 et porté par la Région Pays-de-Loire pour la période 2020-2027

Objectif : accélérer et amplifier la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne pour la reconquête du bon état des masses d'eau

45 actions pour un budget de 15 millions €

EPTB Vilaine porte 2 actions :

- **Action C.4 : Etude sur les impacts du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau et mise en place d'outils adaptés (objet de la présentation)**
- Action C.7 : Caractérisation et restauration de trois têtes de bassins versants

Action C.4 : Etude sur les impacts du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau et mise en place d'outils adaptés 63

Territoire d'étude : bassins versants de la Chère, du Don et de l'Isac

Objectifs

- Évaluer finement les effets du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau (en étiage notamment)
- Réaliser une analyse prospective et étudier différents scénarios de plans de gestion de la ressource en eau
- Travailler en concertation avec les acteurs territoriaux afin de tendre vers une co-construction, de lever les verrous potentiels, de partager les conclusions avec les parties prenantes et d'aboutir à un plan de gestion de la ressource en eau concerté

Action structurée en 3 axes complémentaires :

- Thèse encadrée par l'INRAE sur les effets du changement climatique sur l'hydrologie des bassins versants (fin 2023-fin 2026) et étude de différents scénarios prospectifs
- Prestation d'un bureau d'études pour caractériser les usages, les besoins de milieux aquatiques et accompagner la définition des scénarios de plans de gestion (2024-2026)
- Accompagnement par un professionnel de la concertation (2024-2027)

Budget et plan de financement

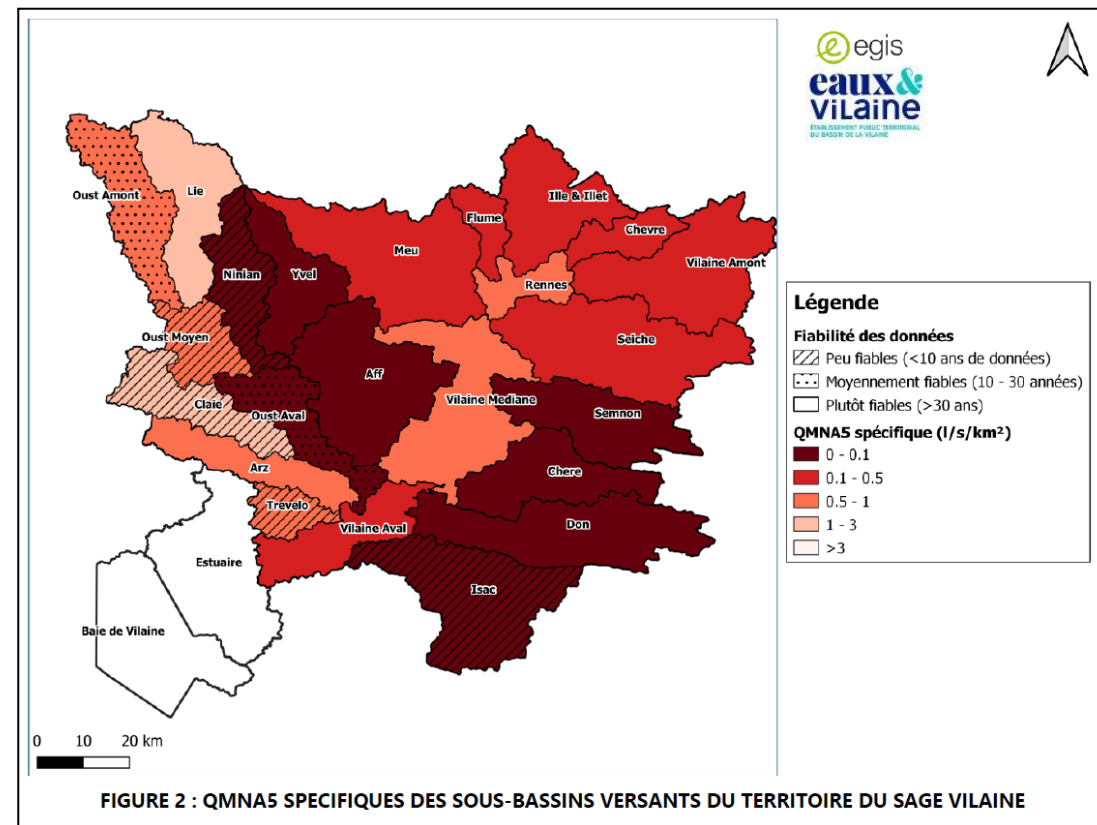
	Total	Life (60%)	Région PDL (10%)	AELB (10%)	Autofinancement E&V
Personnel Eaux et Vilaine	47 000	28 200	4 700	4 700	9 400
Frais directs : volet recherche (prestation Inrae)	240 000	144 000	24 000	24 000	48 000
Frais directs : concertation/communication	60 000	36 000	6 000	6 000	12 000
Frais directs : bureau d'études	180 000	108 000	18 000	18 000	36 000
Frais indirects (=7% des frais directs)	33 600	20 160	3 360	3 360	6 720
Total	560 600	336 360	56 060	56 060	112 120

Lien avec le SAGE Vilaine et objectifs

Disposition 173 du SAGE Vilaine « Quantifier le volume maximum prélevable sur les sous bassins prioritaires » : Seiche, Semnon, Chère, Don et Isac

Etude de préfiguration HMUC de 2021 -> 10 sous-bassins en tension (dont Chère, Don et Isac) qui doivent faire l'objet d'une étude HMUC

Objectifs affinés : proposition de fixer les mêmes objectifs que ceux des études HMUC : définir les volumes prélevables, les partager en catégories d'utilisateurs et définir des pistes/ leviers de plan de gestion avec les usagers (économies, partage de la ressource, solutions fondées sur la Nature ...)



Comité de pilotage : Il est proposé que la CLE du SAGE Vilaine constitue ce comité de pilotage de l'action de gestion quantitative sur les bassins Chère, Don et Isac, en cohérence avec les 2 études HMUC engagées sur les BV Vilaine amont-Chevré et Semnon

Comité technique : Région Pays-de-Loire, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, INRAE, Atlantic Eau, Office Français de la Biodiversité des Pays-de-Loire, DREAL Pays-de-Loire, DDTM de Loire-Atlantique, Syndicat Chère-Don-Isac, Chambre d'Agriculture des Pays-de-Loire, association de défense de l'environnement (à définir), Fédération de pêche, GAB 44

Modalités de concertation : travail en comité technique fin novembre et présentation en CLE début 2024

Délégation de la CLE à la CP : comme pour les études HMUC, il est proposé que la CLE délègue à la CP la validation de points particuliers techniques et d'organisation. Un récapitulatif des décisions sera fait lors de la CLE suivante

Calendrier prévisionnel

	2023		2024										2025										2026																								
	Nov	Dec	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc									
Thèse	Phase 1 : bibliographie et collecte des données																																														
				Phase 2 : modélisation volets H et C + intégrer les Usages																																											
							Phase 3 : évolutions dans le temps et l'espace Evaluation des volumes prélevables Croiser avec évolution des usages pour appréhender les vulnérabilités																																								
																														Phase 4 : simuler les différents scénarios de gestion pour évaluer les conséquences à court, moyen et long terme																	
Livrables						RI									A																										T						
Prestation pluridisciplinaire						Etat des lieux Usages et Milieux										Evolutions et prospectives sur les Usages et les Milieux										Définir scénarios, les comparer. Définir plans de gestion																					
Livrables																																										RF					
Prestation concertation				Cartographie et mobilisation des parties prenantes			Conception d'outils de vulgarisation Orgabisation de temps de concertation Niveau d'ambition à définir avec les partenaires																																								
Livrables							RI																																			RF					
	A : Article																																														
	RI : Rapport Intermédiaire																																														
	RF : Rapport Final																																														

Points divers





Prochaines séances de la CLE:

- Vendredi 16 février 2024 sur la journée (présentation des scénarios et choix de la CLE pour le futur SAGE)
 - Jeudi 18 avril 2024 après-midi (validation de la stratégie, carte érosion des sols, comité de pilotage PAPI)
- Phase de rédaction du SAGE : CLE en juin, septembre / octobre et décembre 2024

Ateliers géographiques du SAGE (9h30 / 17h) – 212 inscrits

- Chère Don Isac : 5/10 à Derval (39 inscrits)
- Oust / Loudéac : 12/10 à Monteneuf (33 inscrits)
- Vilaine amont est : 13/10 à Châteaubourg (48 inscrits)
- Vilaine amont ouest : 17/10 à L'Hermitage (43 inscrits)
- Vilaine aval / estuaire : 19/10 à Redon (49 inscrits)



Merci de votre attention



**eaux &
vilaine**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Contact

Boulevard de Bretagne - BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
02 99 90 88 44
eaux-et-vilaine.fr

